



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3691

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Programme de restauration du Rhône à Miribel Jonage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subventions d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et d'EDF**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 18 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 10 juillet 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burillon, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb.

Conseil du 8 juillet 2019**Délibération n° 2019-3691**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Programme de restauration du Rhône à Miribel Jonage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subventions d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et d'EDF**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 juin 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

L'île de Miribel Jonage, située en amont de la Métropole de Lyon, sur les départements de l'Ain et du Rhône est un système hydraulique riche et complexe, support de nombreux usages et d'une richesse écologique importante.

Façonné et modifié par l'homme depuis la création du canal de Miribel et de Jonage à des fins de navigation et d'hydroélectricité, cet hydro-système est composé, en outre, de lacs et de îles, le tout connecté aux nappes du Rhône et de l'est lyonnais.

Le fonctionnement du canal de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe conditionne l'alimentation en eau potable et la protection contre les crues des grands lyonnais, la qualité et la pérennité de plus de 3 000 ha de milieux naturels reconnus d'intérêt européen et la pratique de loisirs de plein air d'un site fréquenté par plus de 3 millions de visiteurs par an.

Pour améliorer son fonctionnement, un contrat territorial 2015-2020, composé de 19 actions et évalué à 17,9 M€ a été signé, en 2016, par délibération du Conseil n° 2015-0466 du 6 juillet 2015 entre le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage (SYMALIM), la Métropole, la Communauté de communes de Miribel et Plateau (CCMP), la Communauté de communes de la Côtière à Montluel (3CM), Voies navigables de France (VNF), EDF, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, l'État et le Département de l'Ain.

Ce contrat 2015-2020 constitue la 1^{ère} phase opérationnelle du programme de restauration du canal de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe.

Les objectifs du contrat sont de :

- sécuriser l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise en qualité et en quantité,
- gérer les crues du Rhône : écrêter les crues sur l'île et protéger les riverains du canal,
- conserver, voire restaurer les potentialités écologiques des milieux aquatiques,
- accueillir et sensibiliser les publics.

Au titre de sa compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI), la Métropole s'est engagée dans les actions suivantes :

action 1.1	déconstruction de protections de berge (étude et travaux)
action 1.5	restauration et gestion de la ripisylve en bordure du canal (rive droite)
action 1.6	restauration écologique des berges au droit des secteurs à fort enjeu (rive droite)
action 1.10	étude de définition d'un débit minimum multi-usages du canal de Miribel
action 2.4	élaboration d'un plan de gestion du Vieux Rhône (en aval de la Forestière) et de la lône de la Grella
action 2.6	élaboration du plan de restauration/gestion du lac des Eaux bleues et lacs amont

Concernant les actions 1.1, 1.5 et 1.6, les 3 maîtres d'ouvrage, la CCMP, la 3CM et la Métropole, concernés par des travaux sur le canal de Miribel, ont décidé le lancement d'une maîtrise d'œuvre commune, dans le cadre d'un groupement de commandes (délibération du Conseil n° 2018-3001 du 17 septembre 2018). Le coordonnateur du groupement est la CCMP.

II - Description du projet

L'opération concerne les actions 1.1, 1.5, 1.6, 1.10, 2.4 et 2.6 sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole.

L'action 1.1 (phase travaux) consiste à supprimer la ripisylve et démonter les blocs existants sur 500 m environ, en rive gauche du canal de Miribel (Commune de Jonage), en aval du double viaduc autoroutier et ferroviaire.

Les actions 1.5 et 1.6 (phase travaux) ont pour objectif la restauration des boisements rivulaires et la gestion des invasives, sur la partie Métropole.

L'action 1.10 vise à étudier un débit multi-usages dans le canal de Miribel qui réponde aux exigences de la production en eau potable, aux besoins de maintien des niveaux des lacs, nappes et des débits nécessaires aux besoins du milieu.

L'action 2.4 concerne la lône de la Grella, le ruisseau du Rizan et le Vieux Rhône de la Forestière aval qui ont une alimentation phréatique et qu'il convient de préserver. L'action consistera, en phase travaux, à retravailler les reconnections des lacs et des lônes afin d'améliorer leur fonctionnement hydraulique et hydrogéologique.

L'action 2.6 concerne la réalisation d'un plan de gestion du lac des Eaux bleues et des lacs amont, en lien avec les besoins de production d'eau potable.

III - Coût du projet

Le coût de ces actions est affecté au budget principal pour un montant de 540 000 € TTC.

Ces actions entrent dans le cadre du contrat territorial 2015-2020 du programme de restauration du Rhône et bénéficient, à ce titre, de 88 % de co-financement (Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et EDF) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux de restauration du Rhône à Miribel Jonage.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P21 - Eaux pluviales et ruissellement pour un montant de 540 000 € TTC, en dépenses, et 536 800 € TTC, en recettes, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 100 000 € TTC en dépenses et 149 600 € TTC en recettes, en 2020,
- 30 000 € TTC en dépenses et 387 200 € TTC en recettes, en 2020,
- 410 000 € en dépenses, en 2022,

sur l'opération n° OP21O7069.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et d'EDF les subventions pour les actions et travaux menés dans le cadre de ce projet,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents et corrections nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2019.

.